



CSP délai de réflexion pendant entreprise en congés

Par **soocara**, le **20/11/2015** à **14:38**

Bonjour,

Le délai de réflexion du CSP qui va m'être proposé va se terminer pendant la période de fermeture de l'entreprise. A savoir que du 18e au 21e jour l'entreprise est fermée pour congés. Réouverture le 4 janvier.

Quelle est l'obligation de l'employeur ? Ne doit-il pas être présent pour recevoir les réponses des personnels concernés jusqu'au 21e jour ? (licenciement collectif de moins de 10 salariés)

Merci de votre réponse.

Par **P.M.**, le **20/11/2015** à **20:57**

Bonjour,

Vous pouvez lui envoyer votre réponse par écrit (lettre recommandées avec AR) dans le délai...